D'une façon générale les hommes ne s'inquiètent pas de choisir avec bon sens des juges capables d'apprécier avec justice les infractions. La dame Vandeput a pris de la talidomide et a accouché d'un monstre. Elle lui a administré un somnifère et le pauvre être est retourné là d'où il n'aurait pas du venir. On la juge , 12 jurés sont tirés au sort dont une femme. Le procureur la récuse , La mère va donc être jugée par 12 hommes qui, et pour cause ne sauront jamais ce que c'est d'être enceinte. Mieux le révérend père Riquet a fait paraître 2 articles dans le Figaro pour flétrir l'acte consistant à retirer la vie à un être à qui Dieu l'a octroyée dans son immense bonté, lui (Riquet) qui non seulement ne peut pas enfanter comme mère , mais encore a choisi de ne pas enfanter comme père. Que peut-il bien connaître de la question! mais il y aura toujours et partout des gens qui savent tout sans avoir rien appris.

On discute sur l'opportunité d'accorder un statut aux objecteurs de conscience pour les exempter du service militaire. Mais que fera t-on si , le statut étant accordé , tous les jeunes gens demandent à en profiter ? Si la jeunesse ne veut plus se battre pour défendre la patrie , c'est très simple , il n'y a plus de patrie. Je trouve donc qu'il serait plus judicieux d'expulser de la communauté nationale les objecteurs de consciences , de les reléguer dans un territoire où non seulement il n'y aura plus d'armée , mais encore plus de police , tous les gens seront vertueux , on pourra dormir sans fermer sa porte à clé le soir. Et quand par inadvertance quelqu'un vous aura frappé sur la joue droite , on lui tendra gentiment la joue gauche . On peut imaginer un tel pays certes , mais pas un pays organisé avec des maisons , de l'électricité , des chemins de fer, , des bateaux, des sécurités sociales , etc, toutes choses dont les objecteurs entendent profiter tout en refusant de faire leur service . Je trouve que c'est niais de discuter sur de tels sujets .

Notre système pénitentiaire est stupide. Il devrait être entendu qu'un français ne vole pas et ne tue pas et qu'en conséquence ceux qui volent, frappent et tuent sont exclus de la société française. Pour eux on devrait réserver un département isolé comme une léproserie où ils seraient déportés. Ils seraient libres alors de se voler, se frapper et se tuer. Mais le système actuel de mettre en prison pour 1 mois, 1 an, 20 ans, à vie (soi-disant) et de relâcher dans la société avec toute liberté est stupide.

Notre inscription dans la constitution du droit de grève est stupide, au moins pour les ouvriers des entreprises nationales. Comment une constitution peut-elle reconnaître à des citoyens le droit de déclarer la guerre civile à d'autres citoyens ? de priver leurs concitoyens de choses vitales comme l'eau et l'électricité ? Comment peut-on supporter qu'un electricien qu'on a engagé pour assurer la distribution d'électricité qui ne lui appartient pas de couper le courant non pas pour éviter un accident mais pour obtenir une augmentation de salaire ? Avons nous vraiment la prétention d'avoir la tête à l'endroit ?

Et d'ailleurs, quelle peut bien être l'assise du droit de grève ? Il y a des tribunaux pour juger des différents entre citoyens. J'en sais quelque chose puisque j'ai été juge toute ma vie. Pourquoi des tribunaux ne seraient-ils pas chargés de juger les conflits entre ouvriers et patrons ? Pourquoi octroyer aux ouvriers un droit de grève injuste, sans fondements, et aboutissant à faire souffrir les usagers innocents et non partie dans le conflit ?

Les grandes personnes ne cachent absolument pas aux enfants ce qui les attend dans la vie. Toutes les ignominies qui tissent l'histoire de la terre sont décrites avec exactitude et minutie dans les manuels d'histoire. Les enfants ne peuvent avoir aucune illusion sur le